

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 2

Artikel: Pourquoi un journal féministe ? : [1ère partie]

Autor: Wavre, Jacqueline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. - Genève
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

Février 1970 - N° 2

POURQUOI UN JOURNAL FÉMINISTE ?

FEMMES SUISSES - LE MOUVEMENT FÉMINISTE est un journal d'information permanente de la femme.

- De l'épouse, de la mère de famille, de la célibataire, grâce entre autres, à des interviews de femmes ayant « réussi » leur vie de tous les jours.
- De la citoyenne, grâce à des informations simples et claires exprimant les diverses tendances politiques lors de votations cantonales ou fédérales, ceci afin que la femme soit une participante toujours plus active à la vie civique de son pays.
- De la ménagère, gérante du budget familial, grâce à une page de l'acheteuse défendant les intérêts des consommateurs.
- De la travailleuse salariée, grâce à une rubrique sur les professions et leur évolution ; ceci afin que la femme connaisse toujours mieux les conditions de salaires et de perfectionnement des différentes professions féminines.
- De l'être humain qui, pour vivre, a besoin d'une nourriture culturelle et spirituelle, grâce à des rubriques culturelles ayant trait plus particulièrement aux femmes (livres, radio, TV).
- De la citoyenne de l'Europe et du monde, grâce, entre autres, à nos envoyés spéciaux aux sessions de la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations Unies ; ceci parce que la femme suisse aujourd'hui est solidaire de l'émancipation des femmes dans le monde.

FEMMES SUISSES - LE MOUVEMENT FÉMINISTE poursuit les buts suivants :

Plus qu'un journal, un mouvement.

Créé en 1912 par Emilie Gourd, grande figure du féminisme genevois, notre journal qui portait alors le seul nom significatif de « Mouvement féministe » était considéré par sa fondatrice comme le principal moyen de propagation d'une idée. Cette idée, le suffrage féminin, était alors le symbole de l'émancipation de la femme. Une rubrique, « l'idée en marche », y était consacrée dans chaque numéro. Aujourd'hui, plus de 50 ans après, plusieurs étapes ont été franchies, mais l'idée marche toujours et FEMMES SUISSES en reste le drapeau.

En plus de l'édition mensuelle d'un journal, FEMMES SUISSES peut être amené à organiser des conférences, des voyages, des publications, des clubs, etc...

Pour une prise de conscience
A l'époque où l'homme marche sur la lune, où les techniques modernes ont grandement facilité et faciliteront encore les tâches de la ménagère (appareils ménagers multiples et divers, produits de nettoyage efficaces, tissus sans repassage, etc.), la femme ne peut plus limiter son horizon aux quatre murs de son appartement.

FEMMES SUISSES désire être une fenêtre ouverte sur des préoccupations sociales et culturelles, un élément d'une prise de conscience du rôle de la femme dans la société moderne. Cette prise de conscience est nécessaire au moment où un des freins à l'introduction du suffrage féminin en Suisse est le désintérêt des femmes pour la vie civique. L'émancipation bien comprise de la femme doit se faire avec la collaboration de toutes les femmes, et cette prise de conscience en est la première étape.

Vers de nouveaux modèles de femmes modernes

Le modèle de la femme idéale, belle et heureuse, décrite dans la plupart des magazines féminins est, soit la parfaite maîtresse de maison, soit la femme-objet obéissant aux canons de la mode, soit encore la femme hyper-sexuée, chasseur de mâles. Ces modèles souvent personnalisés par des actrices, des princesses, des mannequins, vivant dans un monde inaccessible et irréel, ne correspondent pas aux exigences de la société industrialisée moderne dans laquelle la femme d'aujourd'hui doit vivre et élever ses enfants, avec un budget plus ou moins restreint.

Au-delà du suffrage féminin

FEMMES SUISSES ne considère pas le suffrage féminin comme un but en soi, mais comme un principe de justice à réaliser et comme un moyen d'améliorer les conditions de vie des femmes grâce à leur participation à la vie du pays. Lorsqu'enfin, dans un ou deux ans, nous l'espérons, le suffrage féminin sera introduit en Suisse, FEMMES SUISSES continuera d'être le témoin du mouvement féministe défendant les intérêts des femmes.

(Suite page 5)

Femmes SUISSES

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

UN AVANTAGE POUR LES TRAVAILLEUSES L'HORAIRE SOUPLE

Si la vie est triste, à notre époque, il faut en rejeter la faute, du moins en partie, sur la monotonie des horaires de travail : 8 heures-midi, 2 heures-6 heures ou 7 heures. Il est déprimant, pour les travailleuses, de se joindre, chaque matin, à la foule anonyme qui se rend, d'un pas à la fois lourd et pressé, au bureau ou à l'atelier. Quand ils en ressortent, le soleil est déjà au zénith et ils n'ont pas pu le voir monter. A 2 heures de l'après-midi, la reprise est dure. Il faut se faire violence pour recommencer comme le matin. Et quand on revient du travail, il fait déjà ou bientôt nuit.

DE NOUVEAUX JOURS SE LÈVENT

Mais voici enfin du nouveau grâce aux machines électroniques utilisées pour le calcul des salaires. Au lieu de payer l'employé au mois, on peut maintenant envisager le salaire horaire, pourvu que les patrons puissent compter sur un minimum de 1700 à 1800 heures par an de travail effectif.

Ce nouveau mode de faire permet ce qu'on appelle « l'horaire souple », c'est-à-dire un horaire différent pour chacun, un horaire à choix, un horaire de travail qui devient sympathique. Cet horaire souple a déjà été adopté en divers endroits de notre pays, par exemple par les Laboratoires biologiques Arval S.A., à Châteauneuf près de Sion, par les Fabriciers de Tabac Réunies S.A., à Serrières, Neuchâtel, et par les entreprises Landis & Gyr, à Zoug.

Evidemment, il ne peut s'agir d'une éternelle partie de cache-cache entre les employés d'une même maison, l'un arrivant quand l'autre repart. Il est prévu, dans la journée, des heures-blocs, où tout le

monde est à son poste, par exemple entre 9 et 11 heures, le matin, et entre 2 et 5 heures l'après-midi. Le reste du temps, chacun est libre d'organiser son horaire de labeur comme il l'entend. Les avantages de ce système sont évidents, en particulier pour les mères de famille.

Certaines entreprises permettent non seulement le travail à la demi-journée, mais encore celui aux trois quarts de journée, ou alors, pour les mères de famille, un congé pur et simple pour les après-midi où les enfants n'ont pas l'école. D'autres maisons demandent à leurs employés un horaire strict durant les périodes de bourrée de décembre et janvier, par exemple, quittes à les faire bénéficier ensuite d'un horaire souple.

Une constatation s'impose : les partisans de l'horaire souple sont le plus souvent de jeunes patrons. La plupart des directeurs généraux d'un certain âge sont restés très attachés à l'horaire traditionnel et ne voudraient pas en changer. Ils auraient l'impression que l'introduction chez eux de l'horaire souple les conduirait à la ruine.

On pense généralement que, petit à petit, ce système sera largement adopté. La femme qui veut organiser à sa guise son travail ménager et l'homme qui désire pratiquer régulièrement son sport favori à côté de son travail verront ainsi leur existence prendre une saveur encore insoupçonnée. Il ne faudrait pas croire que l'horaire souple servira à aller chez le dentiste ou le médecin en dehors des heures de travail. Ces heures-là continueront à ne pas être déduites du salaire (si elles le sont déjà). On arrive donc enfin à des conditions très humaines dans le domaine de l'emploi.



DES EXEMPLES

Il est évident que l'horaire souple, rendu possible grâce aux machines électroniques et à la compréhension des employeurs, n'est applicable que dans certains secteurs, dans l'industrie par exemple. Dans les magasins, cela ne serait pas réalisable. Prenons trois exemples précis d'horaire souple, pratiqués, l'un en Suisse alémanique et les deux autres en Romandie.

Chez Landis & Gyr, à Zoug, chaque employé peut commencer son

(Suite page 7)

une personne
toujours bien conseillée :



1872

La cliente
de la
**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**

Sommaire

- Page 2 : Autour du sel fluoré
- Page 3 : Résultats d'une enquête
- Page 5 : Problèmes de politique agricole - Un peu d'air sur les Lettres romandes
- Page 6 : Elections cantonales vaudoises
- Page 7 : Etudes pédagogiques en Suisse romande
- Page 8 : L'étude des soins infirmiers - La nettoyeuse à sec

E 1426